

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville – N° 16.04.2023.59

Objet : Convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association Le Sillage pour l'année 2023 – Approbation et autorisation de signature

Date de la convocation : 27 avril 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LEFEBVRE

RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que la ville doit établir une convention partenariale avec les associations qui perçoivent de sa part une subvention supérieure à 23.000 €.
- Le renouvellement de l'agrément du centre social géré par l'Association Le Sillage.
- La délibération n°11.03.2023.33 du Conseil Municipal réuni le 23 mars 2023.

CONSIDERANT :

- Les orientations socio-éducatives de la Municipalité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association Le Sillage pour l'année 2023 - Approbation

Date de transmission de l'acte : 15/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2023

Numéro de l'acte : 16-04-2023-59 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230510-16-04-2023-59-DE

Date de décision : 10/05/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

- L'approbation du Projet Social de Territoire présenté par l'Association Le Sillage en 2021.
- La fermeture définitive du secteur Jeunesse géré par l'Association Le Sillage effective depuis le 10 février 2023.
- La fermeture prochaine de la section tennis à compter du 30 juin 2023.

Dans le cadre de sa politique générale d'animation, la Ville de Cléon donne priorité à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse. En effet, l'une des principales orientations de la politique municipale cléonnaise depuis des années, consiste à créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse.

Ces orientations se déclinent en plusieurs axes de travail :

- Améliorer l'offre périscolaire et extrascolaire,
- Favoriser les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- Favoriser les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels,
- Eduquer à la citoyenneté et à l'engagement,
- Réaffirmer les valeurs de la laïcité et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative.

A ce titre, la Ville gère des équipements, soit en régie directe dans le domaine de l'éducation et des affaires scolaires, soit via une externalisation de services en soutenant activement les associations œuvrant pour ses orientations.

L'Association le Sillage en particulier est un partenaire privilégié, en vertu de l'accueil périscolaire et extrascolaire à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans qu'elle assure au quotidien, ainsi que celui des familles dans le cadre du centre social.

Son projet social de territoire, co-construit avec la Municipalité et l'ensemble des partenaires (CAF, DDCS, Education Nationale, etc.) a été présenté en 2021. Il décline pour l'ensemble les orientations socio-éducatives de la Ville et fait l'objet d'un agrément « centre social » auprès de la CAF de la Seine-Maritime renouvelable jusqu'en 2024.

La convention d'objectifs ci-proposée détermine la contribution de la Ville à la mise en œuvre du projet de l'Association Le Sillage pour l'année 2023.

Le montant proposé de ladite contribution porté à 997 000 € pour l'année 2023 tient compte :

- De la dénonciation du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) par délibération n° 09.12.2021.66 du 24 novembre 2021 au profit de la CTG (Convention Territoriale Globale), par laquelle la CAF verse désormais directement la Prestation de Service octroyée pour l'année au gestionnaire de la structure ou du service, en l'espèce l'Association Le Sillage ;
- De l'arrêt programmé au 30 juin 2023 de la section tennis de l'Association Le Sillage, par décision de celle-ci, correspondant à un coût de 20 000€ déclaré par l'Association ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- Du maintien d' un niveau de subvention équivalent à celui de 2022 diminué seulement du coût de la section tennis alors même que l'Association n'a plus en charge le secteur jeunesse suite à sa décision unilatérale de fermeture à compter du 10 février 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.

APPROUVE le montant de la subvention attribué pour l'année 2023 à l'Association le Sillage s'élevant à la somme de 997 000 € (neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille euros).

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

